

**DISCOURS DE MONSIEUR LE BATONNIER  
RENTREE SOLENNELLE DES COURS ET TRIBUNAUX  
2007**

**Monsieur le Président de la République,**

**Monsieur le Président du Sénat,**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Monsieur le Premier Ministre,**

**Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice,**

**Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,**

**Mesdames, Messieurs les Députés,**

**Mesdames, Messieurs les Représentants Diplomatiques  
et Consulaires au Sénégal,**

**Madame le Président du Conseil Constitutionnel,**

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,**

**Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation,**

**Monsieur le Procureur Général près la Cour de  
Cassation,**

**Monsieur le Président de la Cour des Comptes,**

**Monsieur le Médiateur de la République,**

**Messieurs les Premiers Présidents des Cours d'Appel  
de Dakar et Kaolack,**

**Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours  
d'Appel de Dakar et Kaolack,**

**Monsieur le Président du Tribunal Hors Classe de  
Dakar,**

**Madame le Président du Tribunal du Travail Hors  
Classe de Dakar,**

**Monsieur le Procureur près le Tribunal Régional hors  
Classe de Dakar,**

**Mesdames, Messieurs les honorables chefs de  
Juridictions,**

**Mesdames, Messieurs les Magistrats,**

**Mesdames, Messieurs les greffiers en chef et greffiers,**

**Distingués et honorables auxiliaires de justice chacun  
pris en tant que représentant de son Ordre,**

**Mesdames et Messieurs les chefs religieux et  
traditionnels,**

**Messieurs les Bâtonniers,**

**Chers confrères,**

**Distingués invités,**

**Monsieur le Président de la République, Président du  
Conseil Supérieur de la Magistrature et cher confrère,**

Par la grâce du Tout Puissant, nous voilà à nouveau ensemble à la Rentrée solennelle des Cours et Tribunaux.

Durant l'année 2007-2008, le Sénégal a perdu de grands hommes notamment les regrettés Khalifes Thierno Mountaga Tall et Serigne Saliou Mbacké, d'illustres membres de la famille judiciaire, Kéba MBaye, Eh hadj Amadou Makhtar Samb, Louis Gueye, Babacar Niang, Léon Boissier Palum,

A tous ceux-là qui sont partis, Puisse Dieu les accueillir dans son Paradis.

Permettez-moi d'évoquer le nom de deux d'entre eux.

Monsieur El Hadj Amadou Makhtar Samb avocat stagiaire à la Cour d'Appel de Grenoble et d'Aix en Provence a choisi la fonction de magistrat qu'il a exercé avec une probité, une compétence exemplaires en occupant les postes de Président la Cour de Discipline Budgétaire et de Président de Chambre à la Cour de Cassation.

Me Babacar Niang faisait partie de nos meilleurs avocats. Il était l'expression de l'éthique, de la probité et de la compétence autant de valeurs qui font le respect de l'Avocat.

Monsieur El Hadj Amadou Makhtar Samb et Me Babacar Niang vous avez su donner un sens à votre vie, vous

pouvez maintenant vous reposer en paix. Que Dieu vous gratifie de toutes ses faveurs.

Monsieur le Président la République,

Au seuil de ce nouvel an, le Barreau vous exprime ses vœux de paix et de succès dans vos projets de développement du Sénégal.

Monsieur le Président de la République et cher confrère,

L'année dernière le Barreau magnifiait votre décision de construire une maison de l'Avocat. Cependant le Barreau demeure toujours dans l'attente de la réalisation de ce projet et de la finalisation de l'étude de l'avant projet de loi modifiant la loi 84-09 qui a été communiqué depuis bientôt trois ans. Le Barreau vient de recevoir tout récemment les observations formulées par certaines professions auxiliaires de justice. Il en est de même de cette nécessaire concertation sur l'état de notre justice afin d'apporter les importants changements fondés sur l'indépendance, la bonne gouvernance et la transparence du Pouvoir Judiciaire pour le plus grand bien de notre Pays.

Encore récemment, la réforme du code de procédure pénale, a suscité beaucoup de préoccupations pour le

Barreau quant à l'atteinte sérieuse portée au monopole de plaidoirie.

Le Barreau vous remercie pour la réponse que M. le Secrétaire Général de la Présidence nous a apportée.

Monsieur le Président de la République, le choix du thème de cette année, montre combien vous voulez que la femme jouisse de sa pleine citoyenneté, ceci rappelant votre qualité d'avocat de la veuve et de l'orphelin.

Monsieur le Président du Sénat,

Le Barreau vous félicite et vous souhaite plein succès dans votre nouvelle fonction.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Le Barreau vous félicite pour votre élection et demeure persuadé que vous ne ménagerez aucun effort pour rendre votre auguste Assemblée plus crédible et plus efficace.

Madame le Président du Conseil Constitutionnel, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation, Monsieur le Président de la Cour des Comptes,

Le Barreau se félicite des bonnes relations avec la magistrature et vous assure de sa volonté indéfectible de

toujours apporter son concours pour améliorer le fonctionnement du service public de la Justice, chaque acteur jouant dans la plus grande indépendance sa partition.

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous réitère mes sincères félicitations pour votre nomination à la tête du gouvernement. Je sais que vous avez une pleine conscience de la mission que Monsieur le Chef de l'Etat vous a confiée. Puisse Dieu vous assister et vous guider.

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Le Barreau du Sénégal vous remercie pour votre constante disponibilité à l'égard de notre Ordre. Je vous réitère toute la disponibilité de notre Barreau à contribuer à toutes réformes que vous envisagez pour renforcer l'indépendance, la transparence et la bonne gouvernance au sein du Pouvoir Judiciaire.

L'évolution rapide des affaires dans l'espace UEMOA et d'une manière générale dans le monde nous invite à présenter le projet de loi portant réforme de la loi 84-09. Beaucoup d'avocats sénégalais exerçant à l'étranger

veulent s'installer au Sénégal. En l'état des textes cela n'est possible que par l'examen d'aptitude au stage alors que des avocats français depuis la convention d'établissement signée entre le Sénégal et la France ont désormais cette possibilité.

La loi sur le blanchissement qui cherche à maîtriser le périmètre de la consultation suppose que les avocats qui sont experts en droit puissent en avoir la maîtrise.

D'où l'urgence de finaliser l'examen de l'avant projet de loi. Le Barreau compte sur votre pragmatisme habituel.

Madame Henriette Diop Tall, que dire de plus sur les droits acquis par les femmes après votre communication, expression de votre compétence qui ne fait que confirmer que les femmes peuvent exceller autant que les hommes.

Vous avez fait un état des lieux exhaustif des droits des femmes. Qu'en est-il des devoirs de la femme ?

Le statut de la femme englobe l'ensemble des lois et règlements qui définissent sa situation. En d'autres termes, le statut comprend les droits et devoirs des femmes.

Le combat pour la promotion des droits des femmes doit s'accompagner de leur devoir d'avoir une pleine conscience de leur citoyenneté.



Pendant longtemps, l'homme a été victime de son complexe de supériorité sur la femme.

A la femme, il est demandé d'assumer son rôle de génitrice et de gardienne de la famille. Tais-toi et fais-toi belle et aimée, telle est la devise. La femme n'a pas besoin d'être instruite, l'essentiel est d'avoir un mari, surtout riche. En effet l'interdit de savoir est un gage de beauté, d'érotisme, de fidélité, d'obéissance et de dévouement pour l'homme. L'homme est l'avenir de la Femme.

Mirabeau ne disait-il pas que **«c'est nous qui faisons des femmes ce qu'elles valent et voilà pourquoi elles ne valent rien »**

Pour le poète président Léopold Sédar Senghor qui est si discret dans ses sentiments, la femme est source d'inspiration et de muses sensuelles.

Écoutons le dans femme noire :

**« Femme nue, femme obscure,  
Fruit mûr à la chaire ferme,  
Sombre extase du vin noir,  
Bouche qui fait lyrique ma bouche,  
Savane aux horizons purs,  
Savane qui frémit  
Aux caresses ferventes du vent,  
Tam-tam sculpté, tamtam tendu qui gronde**

**Sous les doigts du vainqueur,**

**Ta voix grave de contralto est le chant spirituel de l'Aimée ».**

Senghor chante la femme aimée mais envoûtante, celle dont le rôle est d'aimer et de faire plaisir à l'homme et de donner naissance au genre humain à ses risques et périls.

Elle aurait du mériter un meilleur sort.

Malheureusement le chemin a été long, pénible, humiliant pour les femmes. Pendant longtemps le droit a été contre les femmes au nom du principe absolutiste de l'unité du pouvoir dans la famille, mais également dans l'Etat.

**Napoléon ne disait-il pas que « la femme est donnée à l'homme pour qu'il lui fasse des enfants. Elle est donc sa propriété comme l'arbre fruitier est celle du jardinier ».**

Pendant des siècles la différence des sexes s'est manifestée en hiérarchie fondée sur un présupposé : puisque la différence des sexes est naturelle, l'infériorité de la femme est fondée en nature. L'organisation politique de la cité est également conçue comme dérivant de la nature : le souverain veille sur ses sujets comme le père de famille

sur sa femme et ses enfants. Telle a été toujours la tendance générale de l'histoire.

Pourtant, il a existé des cas où les femmes ont joué un rôle important.

En effet sous la dynastie Achéménide, les femmes travaillaient au côté des hommes dans les ateliers et y recevaient le même salaire qu'eux. Les femmes de haute naissance avaient même une influence sur les affaires de l'Etat. Les femmes membres de la famille royale possédaient leurs propres domaines, et nombre de documents témoignent de leur implication dans la gestion des affaires.

En Afrique l'on peut citer le cas de la reine Pokou, de Natté Yalla.

L'on aurait pu penser que ces cas allaient accélérer le processus de l'égalité entre les citoyens sans distinction de sexes.

Bien au contraire, même au 20<sup>ème</sup> siècle, les femmes vont acquérir la citoyenneté avec beaucoup de difficultés. Certes les droits des femmes se sont accrus et elles en demandent encore. Les hommes sont de plus en plus inquiets.

L'enjeu demeure le même à tous les niveaux : les hommes ne veulent pas perdre le pouvoir.

Ne sommes nous pas en droit de nous poser la question de savoir, face aux guerres, à l'injustice, à la pauvreté conséquence de la mal gouvernance du monde par les hommes, n'est-il pas une raison de laisser aux femmes le pouvoir ou à tout le moins encourager leur participation économique, sociale et politique pour qu'il y ait plus d'humanité, de justice ?

Mais au-delà du pouvoir, certains hommes se posent la délicate question « qui va garder les enfants » ?

Pour répondre à cette question, je me suis permis d'interroger Michel de Nostradame né le 1<sup>er</sup> décembre 1503 à Saint Rémy de Provence mieux connu sous le nom de Nostradamus, ce personnage qui a su prédire beaucoup d'évènements contemporains et futurs.

Cher Nostradamus, pouvez-vous nous dire l'avenir de l'homme au rythme de l'accroissement des droits de la femme ?

Pour me permettre de répondre à votre délicate question dont je vous demande de garder en secret la réponse, projetons-nous à l'an 2107.

Nous sommes au pays qui s'appelle FEMINA, l'un des rares pays à avoir survécu aux catastrophes naturelles provoquées par la mal gestion de la planète par l'homme. Dans ce pays, le pouvoir est aux mains des femmes qui ont réussi à renverser celui des hommes. Le sexe fort est devenu celui faible. La grande majorité des hommes reste à la maison et s'occupent de l'éducation des enfants et des travaux domestiques. Les hommes sont considérés surtout comme des géniteurs chargés d'approvisionner la banque de spermatozoïdes car seuls les bébés éprouvettes sont admis. Tout tâche d'Hercule leur est désormais confiée. Les femmes portent le pantalon et accaparent le savoir. Une multitude d'hommes pour plaire aux femmes s'habillent d'une façon féminine et imitent merveilleusement la gente féminine. Les hommes cherchent à se marier avec les femmes les plus huppées. Comble de malheur la plupart des femmes préfèrent se marier avec d'autres femmes. La femme est devenue l'avenir de l'homme.

Les hommes sont malheureux et en veulent à leurs ancêtres qui ont concédé autant de droits aux femmes.

Voyez-vous cet attroupement d'hommes dans le tunnel, se réunissant dans la clandestinité, car les réunions d'hommes sont interdites. Ces hommes s'organisent pour réclamer l'égalité entre les citoyens.

Pauvres hommes, les femmes qui sont très intelligentes ne commettront pas de si tôt les mêmes erreurs que les hommes.

Mais dites-moi Nostradamus, comment sortir de cet imbroglio ?

La seule possibilité est pour les hommes connaissant ce qui va arriver d'ici cent ans de se rectifier car Dieu permet à l'homme d'intervenir pour modifier de temps à temps le cours des évènements.

Merci Nostradamus pour le conseil. Je vais vous laisser maintenant vous reposer.

Monsieur le Président de la République,

Chers concitoyens,

Je viens de vous livrer le secret que j'ai partagé avec Nostradamus afin de tirer les conclusions suivantes :

L'urgence pour l'humanité de prendre des mesures efficaces pour réduire les causes du réchauffement de la planète si nous voulons vivre dans la paix et pouvoir jouir de nos droits.

Certes, cela n'est pas le sujet d'aujourd'hui mais cette question est le substratum de notre existence.

Quant au statut de la femme, nous devons l'envisager dans une ambivalence des droits et devoirs dans une option de complémentarité entre la femme et l'homme et vice versa.

L'article 9 du Protocole à la Charte Africaine Relatif aux Droits des Femmes entré en vigueur depuis le 25 Novembre 2005 qui a consacré la parité, dispose : « **les femmes doivent être représentées en parité avec les hommes et à tous les niveaux, elles doivent être les partenaires égales des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'Etat** »

Le principe ainsi posé, interpelle les hommes sur la nécessité de concéder une partie du pouvoir aux femmes mais à celles-ci d'être conscientes de leur responsabilité

dans le rôle qu'elles doivent jouer dans le développement du pays.

Pour ce faire, la femme devra changer de comportement et rompre progressivement avec tout ce qui favorise le gaspillage longtemps toléré lors des cérémonies familiales. Les hommes y garde leur part de responsabilité car derrière toute femme qui dépense d'importantes sommes se cache un homme. D'ailleurs deux hommes en compétition pour conquérir une femme, n'excellent-ils pas à qui mieux mieux à faire étalage de leur richesse ?

Le ridicule est poussé jusqu'aux cérémonies mortuaires où les prétendants montrent leur talent en cherchant à conquérir la veuve qui vient à peine de perdre son mari. Au-delà de cette digression, se pose la nécessaire accumulation de cette masse d'argent malheureusement dépensée dans des futilités et qui aurait pu servir d'épargne à même d'être investie dans l'économie nationale.

Il faut le reconnaître, avant ce protocole, l'Etat du Sénégal a déroulé de 1997 à 2001 beaucoup de stratégies *dans le cadre d'un plan d'action national et tout récemment institué l'égalité financière.*



*Ce Plan d'Action National pour la Femme (PANAF) a été exécuté et évalué positivement en 2003.*

*Les instruments juridiques consacrant le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, d'égalité de chance, d'égal accès au service public, à l'emploi existent.*

*Il reste à prendre et à encourager des mesures d'harmonisation et de mise en pratique de l'ensemble de ces principes dans tous les domaines dans un esprit de parité mais surtout de compétence et d'engagement des acteurs.*

*L'Association des juristes sénégalaises fait un excellent travail dans ce domaine et mérite d'être encouragée.*

*A ce sujet pourquoi ne pas créer un Comité National d'harmonisation des instruments juridiques et d'évaluation de l'application des réformes adoptées pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.*

*A cela, il faut ajouter la nécessité d'informer par un travail permanent de conscientisation et de formatisation de la société sénégalaise en prenant entre autres les initiatives suivantes :*

- ✓ large diffusion des instruments de promotion et de protection des droits de la femme (émissions radios, télé, affiches, causeries, séminaires etc.
- ✓ publication de brochures traduites en langues nationales pour éliminer les barrages linguistiques ;
- ✓ mise en place de BOUTIQUES DE DROIT ou de CENTRES D'AIDE ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE aux femmes comme espace d'information, de formation ou de dialogue en vue d'améliorer la protection offerte aux femmes et aux enfants ;
- ✓ la sensibilisation des porteurs d'opinions : religieux, artistes etc.
- ✓ l'intégration de modules de formation dans l'éducation civique des citoyens.

Cette vulgarisation contribuera à éliminer les préjugés ainsi que les croyances négatives à l'égard des femmes et permettra de lutter contre l'inégalité de fait entre les hommes et les femmes.

Lorsqu'une personne a la claire conscience de ses droits et devoirs, elle participe mieux à l'édification de l'Etat de droit.

Dieu a créé l'homme et la femme dans une parfaite interdépendance qui les oblige à vivre dans une parfaite cohésion sociale fondée sur le respect, l'humilité, la croyance à se soutenir mutuellement et la responsabilité en un mot l'Amour. Je veux parler de cette Amour faite de solidarité, dignité et d'affection mutuelle et non de celle qui rend esclave l'un des membres du couple à l'image du jeune veau qui tête sa mère.

**LA ROCHEFOUCAULD** disait que « **aimer ce n'est pas se regarder l'un et l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction** ».

Certes, la Constitution du Sénégal contient divers droits de la personne humaine mais, pour assurer l'interdépendance desdits droits, il est important que soit affirmée l'indivisibilité des droits de la personne humaine et que l'universalité de ses droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques soient reconnus.

Le principe de la solidarité ainsi que l'affirmation de la Dignité soient également reconnus.

HOMMES, FEMMES, FEMMES, HOMMES, notre destin est lié pour réaliser le meilleur et combattre le pire. Aucun avenir fondé sur la démocratie, le développement durable de notre planète, ne peut se réaliser en excluant une partie de la société. La discrimination, l'exclusion, provoquent l'injustice, la pauvreté, la violence, en un mot le non épanouissement du genre humain.

L'homme et la femme victimes de l'espace et du temps doivent avoir en mémoire ces propos de l'académicien français Jean d'Ormesson dans son livre « la création du monde », **« A l'origine, l'avenir est tout et le passé n'est rien. A la fin, il n'y aura plus d'avenir et le passé sera tout. L'histoire n'est rien d'autre que le combat entre le passé et l'avenir autour d'un présent toujours là et pourtant toujours absent... Un jour viendra, ou une nuit, où l'avenir assiégé, épuisé, à bout de forces, sera contraint de se rendre avec armes et bagages au passé triomphant. »**.

Faisons en sorte que lorsque ce passé défilera, qu'il puisse montrer de belles images harmonieuses d'une cohésion sociale entre l'homme et la femme. N'est-il pas dit que nous ne trouverons dans l'Au-delà que nos actes ?

Alors, Hommes, Femmes, bâtissons ensemble, la main dans la main, les cœurs en parfaite osmose, notre destin, pour le plus grand bien de nos enfants afin que la prédiction de Nostradamus ne se réalise point.